

GOUVERNEMENT EN

Nouvelle- France



EXPOSITION
À L'HÔTEL DU PARLEMENT
DÈS LE 20 FÉVRIER 2013



EXPOSITION À L'HÔTEL DU PARLEMENT



GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

MOT DU PRÉSIDENT

L'Assemblée nationale du Québec vous propose l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*, présentée à l'occasion de la célébration du 350^e anniversaire de la création du Conseil souverain. Un parcours historique, situé dans les couloirs de l'hôtel du Parlement, brossé un tableau dynamique des institutions politiques du Régime français.



Dans nos cabinets d'exposition sont rassemblés de riches artefacts qui évoquent l'épopée de ceux qui ont dirigé les destinées de l'Amérique française. Depuis Jacques Cartier, en passant par Samuel de Champlain et Jean Talon, une multitude d'objets et de documents anciens racontent cette époque où Québec était la capitale d'une colonie aux ambitions aussi vastes que ses frontières.

Fidèle à la devise *Je me souviens*, l'Assemblée nationale est fière de mettre en valeur et de partager cette fascinante histoire de nos origines.

Bonne visite !

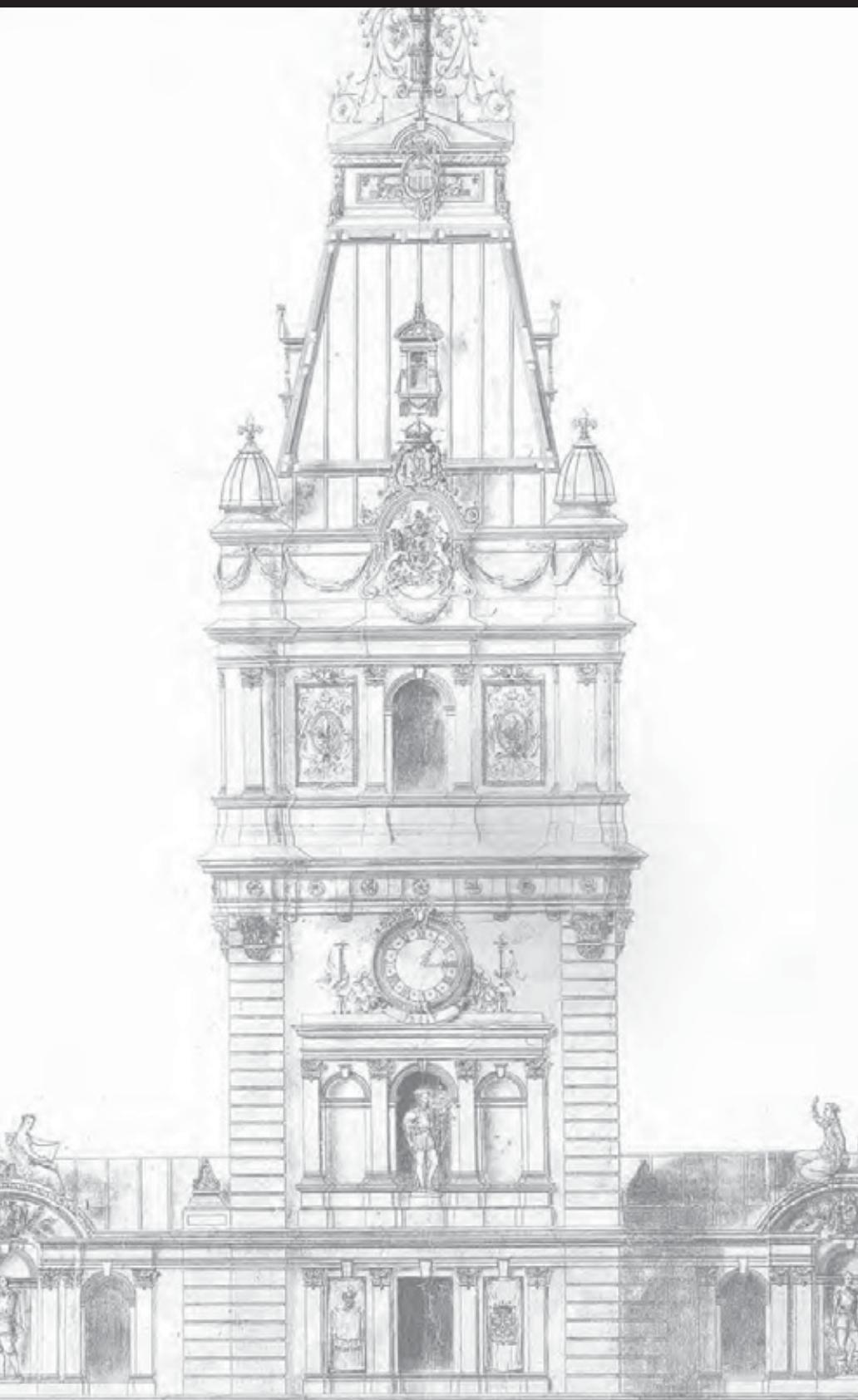
J.C.

Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec



EXPOSITION À L'HÔTEL DU PARLEMENT



GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

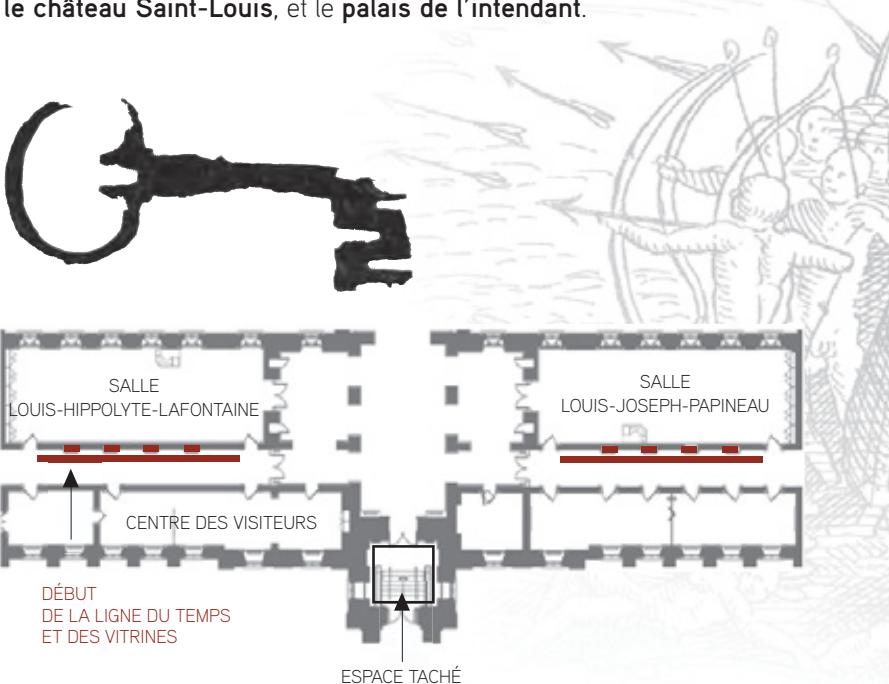
PLANS DE L'EXPOSITION

GALERIE DES PRÉSIDENTS



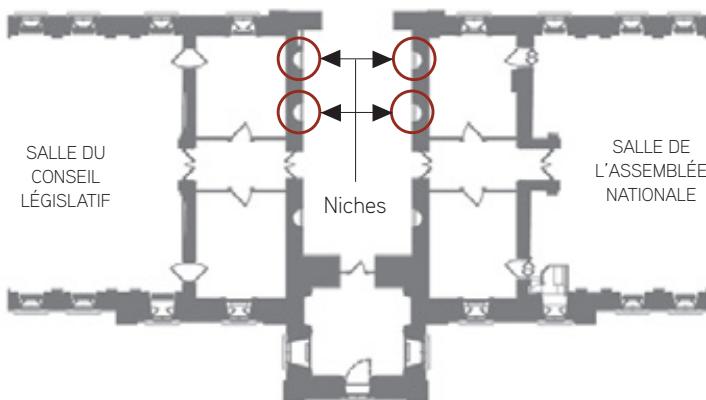
Une ligne du temps illustrée et de multiples objets anciens, exposés dans les vitrines du rez-de-chaussée de l'hôtel du Parlement, racontent l'histoire des institutions politiques de la Nouvelle-France. D'un côté, se trouve une synthèse de l'Administration coloniale avant la création du Conseil souverain en 1663. Dans une seconde partie, on aborde la création et l'évolution du Conseil souverain ainsi que le rôle des intendants de la Nouvelle-France.

Dans les bornes interactives, le concepteur du parlement, Eugène-Étienne Taché lui-même, nous entretient de l'histoire des lieux de pouvoirs qui ont fait de Québec la capitale de la Nouvelle-France : **l'Habitation de Champlain**, le **magasin de Québec**, le **fort** et **le château Saint-Louis**, et le **palais de l'intendant**.



HALL DU PARQUET

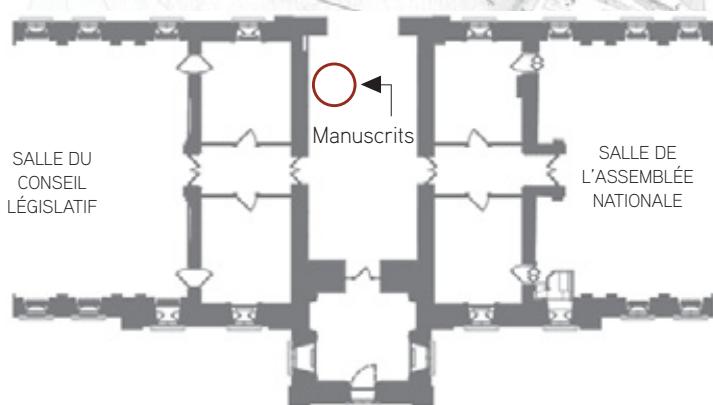
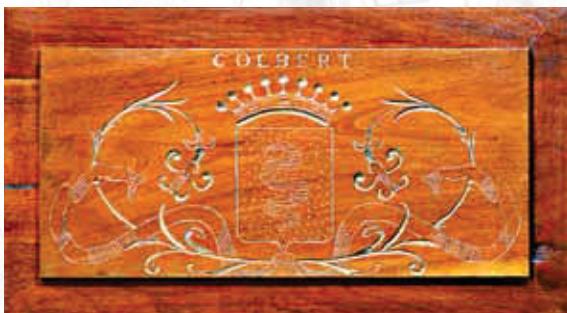
Deux films montrent une mosaïque de détails tirés de l'ornementation du parlement afin de raconter une histoire de la Nouvelle-France taillée dans la pierre, le bois et le bronze. Monument élevé à la mémoire de toutes les grandes figures de la nation, l'œuvre maîtresse d'Eugène-Étienne Taché laisse transparaître sa passion pour le Régime français.



GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

HALL DES TRIBUNES

La mise en valeur de l'histoire est une tradition plus que centenaire à l'Assemblée. Au XIX^e siècle, la « Législature de Québec » parrainait déjà la publication de rares manuscrits de l'époque de la Nouvelle-France. Cette tradition se poursuit aujourd'hui encore avec l'exposition de documents d'archives qui témoignent de l'Administration coloniale. En plus du procès-verbal du Conseil souverain (1663), s'y trouvent la trace la plus ancienne d'une élection au Québec (1647) et d'autres précieux papiers signés de la main de Louis XIV, du ministre Colbert, du gouverneur Frontenac, etc.



EXPOSITION À L'HÔTEL DU PARLEMENT



GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

LE GOUVERNEUR

Samuel de Champlain n'a jamais été gouverneur de la Nouvelle-France : investi de la même autorité cependant, il a dirigé la colonie comme lieutenant des vice-rois ou encore comme lieutenant du cardinal de Richelieu. C'est son successeur, Charles Huault de Montmagny, qui est le premier gouverneur en titre, en 1636. Au total, 17 personnes occuperont cette fonction de prestige sous le Régime français.

Agissant comme représentant du roi, le gouverneur est le plus haut dignitaire en Nouvelle-France. Premier administrateur, il doit appliquer les politiques métropolitaines et, par sa correspondance, rendre compte des affaires du gouvernement colonial. De plus, par l'influence certaine qu'il exerce sur le ministre de la Marine, le gouverneur inspire souvent la politique à mettre en place au Canada.

La commission royale que reçoit le gouverneur lui accorde de très vastes pouvoirs. Il est d'abord en charge des affaires militaires. Comme il est commandant en chef de l'armée, les soldats obéissent à son commandement. Aussi, tel que le relate le botaniste suédois Pehr Kalm, en voyage en Nouvelle-France en 1749, chaque fois que le gouverneur entre dans le château Saint-Louis ou en sort, « toute la garde présente les armes et le tambour résonne ».

L'obligation de défendre la Nouvelle-France donne au gouverneur une compétence exclusive en diplomatie amérindienne. Périodiquement, il reçoit les Amérindiens en audience. À Québec, les discussions portent sur les questions d'alliance ou de guerre. À Montréal, les assemblées concernent habituellement la traite des fourrures.

**Sous le Régime français,
seul Louis de Buade,
comte de Frontenac et
de Palluau, occupe la charge
de gouverneur à deux
reprises, soit de 1672 à 1682
et de 1689 à 1698.**

EXPOSITION À L'HÔTEL DU PARLEMENT

La diplomatie avec les dirigeants de la Nouvelle-Angleterre relève également du gouverneur. Par contre, seul le monarque dicte la position que doit prendre son représentant sur les questions de paix et de guerre.

Le gouverneur se préoccupe toujours de l'intégrité du territoire. Les étrangers désireux de séjourner en Nouvelle-France doivent au préalable lui en faire la demande. De même, lui seul a le pouvoir de délivrer des passeports aux habitants qui veulent quitter la colonie.

À noter que le Canada est divisé en trois gouvernements particuliers en 1643-1644 : celui de Québec, celui de Trois-Rivières et celui de Montréal. Le gouverneur de la Nouvelle-France agit en plus comme gouverneur particulier du gouvernement de Québec et les gouverneurs particuliers de Trois-Rivières et de Montréal lui sont subordonnés. Avec la création du Conseil souverain, en 1663, les gouverneurs particuliers ne conserveront plus que leurs attributions militaires et cesseront de se mêler de l'administration de la justice.

Enfin, c'est au château Saint-Louis que les seigneurs, lors de la prise de possession de leur seigneurie, sont tenus de faire, tête découverte et genou en terre, acte de foi et hommage devant le gouverneur, pour se déclarer vassaux du roi.

De par son rôle et ses hautes fonctions, dès qu'un nouveau gouverneur arrive à Québec, les habitants l'accueillent en grande pompe et les notables lui remettent les clés de la ville. En Nouvelle-France, on ne badine pas avec les honneurs et les égards dus à son rang !

Pierre de Rigaud de Vaudreuil a été le seul Canadien de naissance à remplir, de 1755 à 1760, la fonction de gouverneur dans l'histoire de la Nouvelle-France.

Son père, Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnial, avait été gouverneur de 1705 à 1725.

GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

LES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-FRANCE

1636-1648	Charles Huault de Montmagny
1648-1651	Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argenteinay
1651-1656	Jean de Lauson
1658-1661	Pierre de Voyer d'Argenson
1661-1663	Pierre Dubois Davaugour
1663-1665	Augustin de Saffray de Mésy
1665-1672	Daniel Rémy de Courcelles
1672-1682	Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau
1682-1685	Antoine Le Febvre de La Barre
1685-1689	Jacques-René de Brisay de Denonville
1689-1698	Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau
1699-1703	Louis-Hector de Callière
1705-1725	Philippe Rigaud de Vaudreuil-Cavagnial
1726-1747	Charles de Beauharnois de La Boische
1749-1752	Jacques-Pierre de Taffanel de La Jonquière
1752-1755	Ange de Menneville de Duquesne
1755-1760	Pierre de Rigaud de Vaudreuil

EXPOSITION À L'HÔTEL DU PARLEMENT



GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

LE CONSEIL SOUVERAIN

La première séance du Conseil souverain se tient à Québec le 18 septembre 1663. Le gouverneur Augustin de Saffray de Mésy s'y trouve sur un pied d'égalité avec M^{gr} François de Laval. Les cinq autres membres choisis par le gouverneur et l'évêque sont Louis Rouer de Villeray, Jean Juchereau de La Ferté, Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, Charles Legardeur de Tilly et Mathieu Damours de Chauffours. S'ajoutent à eux le procureur général, Jean Bourdon, et le greffier, Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu.

À l'origine, le commissaire royal Louis Gaudais-Dupont siège aussi au Conseil souverain. Il exerce les fonctions d'intendant, mais quitte la colonie dès le 26 octobre 1663. L'intendant Louis Robert de Fortel, nommé pour lui succéder, ne viendra jamais en Nouvelle-France.

De 1663 à 1665, le Conseil souverain est un organe politique puissant. En plus de juger les causes civiles et criminelles, les conseillers rédigent les règlements de police qui orchestrent la vie civile des habitants. Le Conseil contrôle également la dépense des deniers publics et administre la traite des fourrures. C'est là aussi que l'on enregistre les ordonnances, les édits et les déclarations du roi de même que les insinuations (lettres de noblesse, lettres de naturalisation, de concession de terres, etc.).

On n'a jamais prétendu que le Conseil souverain fut réellement un parlement ; mais bien qu'il en contenait en germe, sinon actuellement, toute la puissance.

Citation de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau tirée de *Notice sur la publication des registres du Conseil souverain et du Conseil supérieur de Québec* publiée en 1885.

De 1665 à 1672, la présence d'un intendant en Nouvelle-France porte ombrage aux prérogatives du Conseil souverain. Dorénavant, M^{gr} de Laval ne participe plus à la nomination des conseillers : le gouverneur occupe le premier rang, suivi de l'évêque à titre de « conseiller perpétuel » et la troisième place revient à l'intendant. Les conseillers, pour leur part, ne peuvent plus rédiger les règlements de police sans le concours du gouverneur et de l'intendant. En 1672, l'intendant obtient le pouvoir de faire les règlements de police sans les conseillers. Au demeurant, à partir de 1667, le Conseil souverain cesse d'entendre les causes de première instance pour devenir une cour d'appel. Enfin, les conseillers ne seront plus jamais saisis des questions relatives à l'administration financière après 1670.

Dans les Règlements qui ont été faits, Québec se nomme ville, et la Nouvelle-France, Province ou Royaume. [...] On remarque entre tous une grande union, Monseigneur l'Évêque et Monsieur le Gouverneur sont nommés les chefs du Conseil [souverain]. [...] Enfin tout cela sonne gros et commence bien, mais il n'y a que Dieu qui voit quelles en seront les issues, et l'expérience nous faisant voir que les succès sont souvent bien différents des idées que l'on conçoit.

Marie de l'Incarnation, à propos de la création du Conseil souverain, septembre-octobre 1663.

De 1672 à 1675, il n'y a plus d'intendant dans la colonie. Le gouverneur Frontenac juge qu'il est investi des pouvoirs de Talon. Il prend l'initiative de rédiger seul les règlements de police, mais le ministre Jean-Baptiste Colbert lui demande, en cette matière, de travailler avec les membres du Conseil souverain. Les conseillers reprennent ainsi du galon. Puis, en 1674, le nombre de conseillers passe de cinq à sept et, la même année, le Conseil souverain redevient une cour de première instance.

GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

De 1675 à 1724, le Conseil souverain, renommé Conseil supérieur de Québec en 1702, subit plusieurs modifications. Dorénavant, l'intendant en préside les séances, et il obtient le pouvoir de juger les causes civiles à lui seul. En 1677, le Conseil redevient une cour d'appel et l'intendant retrouve aussi le pouvoir de rédiger les règlements de police seul ou, selon sa convenance, avec les conseillers. En 1703, le nombre de conseillers passe de sept à douze.

De 1724 à 1760, les attributions du Conseil supérieur se résument à son rôle de cour d'appel. En effet, en 1724, les conseillers perdent le droit de se mêler des affaires du gouvernement colonial et, en l'occurrence, de participer à la rédaction des règlements de police. Le Conseil demeure quand même l'organe par lequel les ordonnances royales et les insinuations doivent être enregistrées pour être en vigueur en Nouvelle-France.

En bref, le Conseil souverain se transforme considérablement durant sa longue existence. Ses membres verront fondre leurs pouvoirs politiques comme neige au soleil, pour ne conserver essentiellement que leurs fonctions judiciaires. Après la capitulation de Québec aux mains des Britanniques, c'est à Montréal que les conseillers se réunissent à partir du 24 novembre 1759. C'est là-bas aussi que, le 28 avril 1760, les conseillers tiennent leur dernière séance.



Au XVII^e siècle, les affaires conjointes de l'intendant et du gouverneur ne sont pas réglées avec précision et, par conséquent, les deux dirigeants ignorent les limites de leur fonction. Voilà pourquoi le gouverneur Antoine Le Febvre de La Barre et l'intendant Jacques de Meulles demandent au ministre de la Marine de « décider sur les fonctions du gouverneur et intendant de Canada ». Un nouveau règlement est rédigé en 1684, mais n'est enregistré au Conseil souverain que le 4 mai 1699, de sorte que les attributions de chacun ne sont officiellement définies qu'au tournant du XVIII^e siècle.

GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

L'INTENDANT DE JUSTICE, POLICE ET FINANCES

Dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles, la colonisation est associée au grand commerce maritime : c'est pourquoi les affaires coloniales relèvent du secrétaire d'État de la Marine. L'intendant de la Nouvelle-France est, quant à lui, un haut fonctionnaire au service du ministre de la Marine.

Chargés de l'exécution des ordres du roi, le ministre de la Marine et l'intendant de justice, police et finances sont des instruments de gestion efficaces et, en cela, l'expression même de l'absolutisme royal. En Nouvelle-France, l'intendant embrasse presque toutes les parties de l'Administration : il est responsable de la réglementation civile et de l'administration des finances et de la justice. Ses pouvoirs sont très étendus, à un point tel que ses attributions empiètent souvent sur celles du gouverneur et du Conseil souverain.

À titre d'**intendant de justice**, il veille au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire. En matières civile et criminelle, il juge les causes avec les membres du Conseil souverain, mais il peut juger « souverainement et seul » en matière civile.

À titre d'**intendant de police**, il touche à tout ce qui concerne la sûreté et la tranquillité publique.

Il élabore et met en œuvre les « règlements de police » relatifs, entre autres, au commerce, au prix des marchandises, à la monnaie, à la milice et aux droits seigneuriaux. De plus, l'intendant est responsable de la voirie, de l'aménagement des places publiques et de la protection contre les incendies.

À titre d'**intendant des finances**, il contrôle le budget de la colonie. C'est lui qui fixe les sommes demandées au ministère de la Marine pour le bon fonctionnement de l'Administration. C'est sous ses ordres aussi que se font les achats pour garnir le magasin du roi de marchandises, de provisions et de munitions pour défendre la colonie.

Plusieurs fonctionnaires sont sous l'autorité de l'intendant. Au Conseil souverain et à la prévôté de Québec, les magistrats, les procureurs et les auxiliaires de la justice relèvent tous de lui. À Montréal, le commissaire de la Marine (son plus proche collaborateur) agit en son nom dans l'administration de la justice, et des subdélégués de l'intendant font pareillement dans les autres agglomérations. L'intendant chapeaute aussi le travail d'autres agents : le contrôleur de la Marine, le grand voyer en charge des voies publiques, le garde-magasin, l'ingénieur du roi, les arpenteurs et les notaires royaux, etc.

En dépit des apparences, le gouverneur demeure le supérieur hiérarchique de l'intendant. Les deux hommes doivent cependant travailler de concert sur plusieurs aspects de l'Administration coloniale. En cas de divergence d'opinions, c'est toutefois l'avis du gouverneur qui prime.

Ensemble, le gouverneur et l'intendant doivent concéder les seigneuries de manière à encourager le peuplement et à promouvoir l'agriculture. Tous deux doivent favoriser le commerce des fourrures et contrôler la vente de l'eau-de-vie. L'un et l'autre doivent enfin prêcher par l'exemple en matière de pratique religieuse.

Sans jamais compromettre le gouvernement bicéphale de la colonie, il arrive parfois que des conflits de personnalité empoisonnent les relations entre le gouverneur et l'intendant. Par contre, leurs actions communes ont surpassé en importance les quelques disputes qui ont autrefois défrayé la chronique.

GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

LES INTENDANTS DE LA NOUVELLE-FRANCE

1663-1665	Louis Robert de Fortel (ne viendra jamais en Nouvelle-France)
1665-1668	Jean Talon
1668-1670	Claude de Boutroue d'Aubigny
1670-1672	Jean Talon
1675-1682	Jacques Duchesneau de La Doussinière et d'Ambault
1682-1686	Jacques de Meulles
1686-1702	Jean Bochart de Champigny
1702-1705	François de Beauharnois de la Chaussaye
1705-1711	Jacques Raudot (père) et Antoine-Denis Raudot (fils)
1712-1726	Michel Bégon de La Picardière
1724	Edme-Nicolas Robert (mort avant de parvenir en Nouvelle-France)
1725	Guillaume Chazel (mort avant de parvenir en Nouvelle-France)
1726-1728	Claude-Thomas Dupuy
1729-1748	Gilles Hocquart
1748-1760	François Bigot

QUATRE NOUVELLES FIGURES DANS LES BOISERIES DE L'HÔTEL DU PARLEMENT

Pour souligner le 350^e anniversaire de la création du Conseil souverain, le nom de quatre nouvelles figures historiques a été sculpté dans les boiseries de l'hôtel du Parlement. Homme de vision, Eugène-Étienne Taché, le concepteur du parlement, avait laissé des espaces vierges pour que les générations futures puissent célébrer les personnalités de leur choix.

L'ajout de ces noms, près de l'escalier d'honneur, respecte l'organisation originale des blasons du parlement. D'une part, tous les personnages du hall sont des contemporains de l'Ancien Régime. D'autre part, un concept de symétrie harmonise cet ensemble : les écussons qui sont vis-à-vis appartiennent à d'illustres figures qui ont joué des rôles similaires par le passé.

Bourdon, Lemire, Hertel et **Taché** ont en commun d'avoir été élus syndics par les habitants de la colonie. La commémoration de ces personnages historiques à l'hôtel du Parlement est une façon de rappeler que l'élection et la représentation sont des pratiques qui remontent à l'époque de la Nouvelle-France.

Jean Bourdon naît à Saint-André-le-Vieil, à Rouen en France, vers 1601. Ingénieur-arpenteur de son métier, il arrive à Québec le 8 août 1634. Celui que l'on appelle parfois « M. de Saint-Jean » ou « sieur de Saint-François » reçoit plusieurs seigneuries pour services rendus. Homme de confiance du gouverneur Montmagny, Bourdon devient gouverneur intérimaire de Trois-Rivières en 1645. Le 21 juillet 1647, il est élu syndic de la communauté des habitants de Québec, devenant ainsi le premier élu civil de l'histoire de la Nouvelle-France. Il est ensuite nommé commis général de la Communauté des Habitants pour veiller aux affaires concernant la traite des fourrures.

GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

À la création du Conseil souverain, en 1663, on le nomme au poste de procureur général, fonction qu'il occupe jusqu'à son décès, le 12 janvier 1668. Il avait épousé Jacqueline Potel, en 1635, et ils ont eu huit enfants. Devenu veuf, il s'est marié en secondes noces avec Anne Gasnier, en 1655.

Jean Lemire est né à Saint-Vivier de Rouen, en France, en 1626. Il se marie à Québec, en 1653, avec Louise Marsolet : ils ont 16 enfants, mais sept meurent en bas âge. Maître charpentier, Lemire travaille notamment à la construction du presbytère de Québec et à l'agrandissement de la cathédrale de Québec. Le 14 septembre 1664, Lemire est élu syndic des habitants de Québec et est assermenté cinq jours plus tard par le gouverneur Saffray de Mésy. Interprète de l'opinion publique, il veille sur le bien commun des habitants avec célérité. Au Conseil souverain, il présente « d'humbles remontrances » sur divers sujets : il demande à ce que les commerçants respectent les règlements de commerce, signale les dépassemens de prix sur les marchandises importées et implore les autorités de diminuer les taxes sur le vin. Il meurt à Québec en 1685.

Jacques Hertel de La Fresnière naît vers 1600 à Fécamp, en France. Soldat et interprète, il arrive en Nouvelle-France autour de 1626. Lorsque les frères Kirke occupent Québec, pour le compte de

La France a laissé chez nous sa marque indélébile. [...] L'Établissement français de l'Amérique du Nord n'a pas été fondé sur le sable. Les liens politiques ont été rompus, et nous avons changé d'allégeance. Le sort des armes l'a ainsi voulu. [...] Mais rien n'a été changé dans nos âmes, dans notre caractère ethnique, dans notre langue et dans notre foi. La France continue de vivre en nous, et nous prolongeons son influence morale sur le continent américain.

Préface du premier ministre Louis-Alexandre Taschereau pour le livre *La ville de Québec sous le régime français*, de Pierre-Georges Roy, publié en 1930.

l'Angleterre de 1629 à 1632, Hertel part vivre chez les Algonquins. Pour le récompenser des bonnes relations qu'il tisse alors avec les Amérindiens, la Compagnie des Cent-Associés lui accorde une seigneurie à Trois-Rivières dès 1633. Il compte ensuite parmi les premiers habitants à s'établir à Trois-Rivières. En plus de se consacrer à l'exploitation de ses concessions, il poursuit ses activités d'interprète pour les Jésuites. En 1641, il épouse Marie Marguerie et ils auront trois enfants. Le 10 août 1647, Hertel est élu syndic de la communauté des habitants de Trois-Rivières. Il meurt vraisemblablement dans un accident, le 10 août 1651.

Jean Taché est né à Garganvilar, dans le département de Tarn-et-Garonne en France, en 1698. Il vient en Nouvelle-France pour faire le commerce des fourrures en 1727. Homme d'affaires prospère, il diversifie ses activités dans la vente du sel et dans les pêcheries. À Québec, le 27 août 1742, il épouse Marie-Anne Jolliet de Mingan, la petite-fille du célèbre explorateur Louis Jolliet. De 1750 à 1753, la charge de capitaine de milice du gouvernement de Québec lui permet de gagner la confiance de ses concitoyens. Il est d'ailleurs élu syndic des négociants de Québec en 1753. Jusqu'à la chute de la ville, en 1759, Taché représente les intérêts de ses commettants auprès des autorités coloniale et métropolitaine. Il meurt le 18 avril 1768. Jean Taché est en outre le grand-père de l'homme politique Étienne-Paschal Taché et l'arrière-grand-père du concepteur de l'hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché.

*Elle est restée debout cette nationalité comme un arbre qui,
frappé de la foudre, a perdu des rameaux qui faisaient sa fierté
et son ornement, mais qui, tirant sa vie du sol, renaît,
après avoir été mutilé, aussi vivace et tenace qu'il l'était
avant le passage de la tempête.*

Louis-Joseph Papineau, *Discours à l'Assemblée du marché Bonsecours*,
5 avril 1848.

GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DU QUÉBEC ET LA NOUVELLE-FRANCE

Parmi les 125 circonscriptions de la carte électorale du Québec adoptée en 2011, pas moins de 37 portent le nom de personnages historiques de l'Ancien Régime. Cette volonté de commémorer les héros de la Nouvelle-France remonte à l'époque du Bas-Canada, dès 1792. Il en va de même pour la toponymie de certains lieux historiques (Acadie, Hochelaga).

Ajoutons que les délimitations de plusieurs circonscriptions épousent, en fait, l'orientation nord-ouest des seigneuries du Régime français. Et aujourd'hui encore, de nombreuses circonscriptions portent le nom de ces anciens fiefs (Beauce, Charlesbourg, Montarville, Terrebonne, etc.).

Circonscription
actuelle et année
d'attribution du nom

Personnages de
la Nouvelle-France

Argenteuil (1854)

Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil (1659-1711), soldat.

Beauharnois (1829)

Claude de Beauharnois de Beaumont et de Villechauve (1674-1738) et le gouverneur Charles de Beauharnois de La Boische, marquis de Beauharnois et seigneur de Villechauve (1671-1749).

Blainville (1994)

Louis-Jean-Baptiste Céloron de Blainville (1696-1756), capitaine.

Chamby (1829)

Jacques de Chamby (vers 1640-1687), seigneur de Chamby.

Champlain (1829)

Samuel de Champlain (1574-1635), explorateur et fondateur de Québec.

EXPOSITION À L'HÔTEL DU PARLEMENT

Charlevoix-Côte-de-Beaupré Charlevoix (1858)	Pierre-François-Xavier de Charlevoix (1682-1761), jésuite et auteur de <i>l'Histoire et description générale de la Nouvelle France</i> , publiée en 1744.
Châteauguay (1854)	Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay (1626-1685), soldat, interprète, négociant et seigneur.
Chomedey (1981)	Paul de Chomedey de Maisonneuve (1612-1676), gentilhomme, officier, membre de la Société Notre-Dame de Montréal, fondateur de Ville-Marie et premier gouverneur de l'île de Montréal.
Gatineau (1931)	Nicolas Ga(s)tineau, dit Duplessis (1627-1689), négociant de fourrures avec les Amérindiens.
Hochelaga-Maisonneuve Maisonneuve (1912)	Paul de Chomedey de Maisonneuve (1612-1676), gentilhomme, officier, membre de la Société Notre-Dame de Montréal, fondateur de Ville-Marie et premier gouverneur de l'île de Montréal.
Iberville (1854)	Pierre Le Moyne d'Iberville et d'Ardillières (1661-1706), soldat, capitaine de vaisseau, explorateur, colonisateur, aventurier, corsaire et trafiquant.
Jacques-Cartier (1854)	Jacques Cartier (1491-1557), navigateur, explorateur du golfe Saint-Laurent en 1534, découvreur du fleuve Saint-Laurent en 1535 et commandant de la colonie de Charlesbourg-Royal en 1541-1542.
Jeanne-Mance-Viger Jeanne-Mance (1966)	Jeanne Mance (1606-1673), fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
Jean-Talon (1966)	Jean Talon (1626-1694), intendant de la Nouvelle-France de 1665 à 1668 et de 1670 à 1672.

GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

Jonquière (1856)	Jacques-Pierre de Taffanel de La Jonquière, marquis de la Jonquière (1685-1752), officier de marine et gouverneur de 1746 à 1752.
La Peltrie (1981)	Marie-Madeleine de Chauvigny Gruel de La Peltrie (1603-1671), fondatrice du couvent des Ursulines de Québec. Tenait ce nom de son mariage avec le chevalier de Gruel, seigneur de La Peltrie.
Laval-des-Rapides Laval (1854)	M ^{gr} François de Laval (1623-1708), vicaire apostolique en Nouvelle-France de 1658 à 1674, et premier évêque de Québec, de 1674 à 1688.
Laviolette (1931)	Sieur de La Violette, fondateur et premier commandant de Trois-Rivières de 1634 à 1636.
Lévis (1854)	François-Gaston de Lévis, duc de Lévis (1719-1787), officier.
Lotbinière-Frontenac Lotbinière (1854) Frontenac (1912)	René-Louis Chartier de Lotbinière (1641-1709), écuyer, seigneur, substitut du procureur général, conseiller, lieutenant général au siège de la Prévôté et Amirauté de Québec, subdélégué de l'intendant, officier de milice et agent général de la Compagnie de la Colonie. et Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau (1622-1688), gouverneur de 1672 à 1682 et de 1689 à 1698.
Louis-Hébert (1966)	Louis Hébert (1575-1627), apothicaire, premier officier de justice et premier agriculteur en Nouvelle-France.

EXPOSITION À L'HÔTEL DU PARLEMENT

Marguerite-Bourgeoys (1966)	Marguerite Bourgeoys (1620-1700), fondatrice, en 1659, à Montréal, de la congrégation de Notre-Dame, dévouée à l'éducation des jeunes filles.
Marquette (1981)	Jacques Marquette (1637-1675), jésuite et missionnaire.
Montmorency (1829)	Charles de Montmorency (1537-1612), amiral de France et dédicataire du rapport du premier voyage de Champlain, en 1603.
Nicolet-Bécancour Nicolet (1829)	Jean Nicolet (Nicollet de Belleborne) (vers 1598-1642), découvreur, interprète et commis de la Compagnie des Cent-Associés.
Pontiac (1854)	Pontiac (1712 [ou 1725] -1769), chef des Outaouais et allié des Français lors de la guerre de Sept Ans (1756-1763).
Portneuf (1829)	Jacques Leneuf de La Poterie (1606-après 1685), seigneur de Portneuf. Il aurait ajouté la dernière syllabe de son nom Leneuf pour former Portneuf.
Repentigny (2012)	Pierre Legardeur de Repentigny (vers 1608-1647) seigneur de Repentigny.
Richelieu (1792)	Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, (1585-1642), ministre du roi Louis XIII, il crée la Compagnie des Cent-Associés en 1627.
Roberval (1931)	Jean-François de La Rocque de Roberval (vers 1500-1560), lieutenant général au Canada.
Saint-Hyacinthe (1829)	Jacques-Hyacinthe-Simon Delorme, dit Lapointe (vers 1718-1778), donne son nom à sa seigneurie de Saint-Hyacinthe.

GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

Saint-Maurice (1792)	Maurice Poulin de la Fontaine (vers 1620-1670 [ou 1676]). Procureur fiscal, juge et procureur du roi à Trois-Rivières.
Sanguinet (2012)	Simon Sanguinet (1733-1790), seigneur de La Salle, et son frère Christophe Sanguinet (1736-1809), seigneur de Varennes.
Soulanges (1854)	Pierre-Jacques Joybert de Soulanges (1641 [ou 1642]-1678), seigneur de Soulanges, nommé ainsi, en 1702, en souvenir de la seigneurie de Soulanges qu'il possérait en Champagne, en France.
Vaudreuil (1829)	Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnial (1643-1725), gouverneur de 1705 à 1725.
Verchères (1829)	Marie-Madeleine Jarret de Verchères (1678-1747), héroïne légendaire qui défendit, en 1692, le fort familial contre un détachement d'Iroquois.
Vimont (1981)	Barthélémy Vimont (1594-1667), supérieur des Jésuites de 1639 à 1645.

EXPOSITION À L'HÔTEL DU PARLEMENT



GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

CRÉDITS

L'exposition *Gouverner en Nouvelle-France* est une réalisation de l'Assemblée nationale du Québec. Elle est le fruit du travail concerté de plusieurs collaborateurs.

CONCEPTION, COORDINATION, RECHERCHE,

SCÉNARIO ET RÉDACTION

Christian Blais

CONCEPTION, SCÉNARIO ET RÉALISATION

MULTIMÉDIA

Pierre Morissette

CONCEPTION ET CONSERVATION

Alain Gariépy

CONCEPTION GRAPHIQUE

Manon Paré

CONCEPTION, PROMOTION ET RELATIONS

PUBLIQUES

Jean-Philippe Laprise

ÉBÉNISTERIE

Yves Bourassa

ÉCLAIRAGE ET INSTALLATION

Benoît Montreuil et l'équipe de la Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles de l'Assemblée nationale

EXPOSITION VIRTUELLE

Marc Audet

Marcel Bernier

Martin Pelletier

MOBILIER D'EXPOSITION

Concetti design

MUSÉOLOGIE

Claudette Doucet

EXPOSITION À L'HÔTEL DU PARLEMENT

PHOTOGRAPHIES

Christian Chevalier
Suzanne Rouleau
Francesco Bellomo

PRODUCTION GRAPHIQUE

Asystel
Mono-Lino

PRODUCTION MULTIMÉDIA

Hatem+D
Patrick Bolduc
Sébastien Chamberland
Vincent Champoux (comédien)
Karine Charbonneau
Annie Chouinard
Louis-Philippe Lacombe
Jonathan Lalancette
Jérôme Lapointe
Yana Ouellet (maquilleuse)
Joanne Tanguay
Pierre Vallière
et l'équipe de la Direction de la diffusion des débats
de l'Assemblée nationale

RÉVISION LINGUISTIQUE

Éliane de Nicolini
Danielle Simard

SOUTIEN À LA RECHERCHE

Valéry Depinte
Marise Falgardeau
Jacques Gagnon
Suzanne Langevin
Frédéric Lemieux
Martin Rochefort
et l'équipe de la référence de la Bibliothèque
de l'Assemblée nationale

TRADUCTION

Service de la traduction de l'Assemblée nationale

GOUVERNER EN *Nouvelle-France*

L'Assemblée nationale souhaite également exprimer sa reconnaissance à tous les autres membres de son personnel et à toutes les autres personnes qui ont contribué de près ou de loin au projet de l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*.

REMERCIEMENTS À NOS PARTENAIRES

L'Assemblée nationale tient à remercier les organismes et les personnes qui ont contribué d'une façon particulière à la réalisation de cette exposition :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Centre de conservation du Québec
Commission de la capitale nationale du Québec
Complexe muséal du Musée de la civilisation
Laboratoire d'archéologie de l'Université Laval
Laboratoire et Réserve d'archéologie du Québec
Ministère de la Culture et des Communications
Musée des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec
Parcs Canada
Ville de Québec
M. Yves Beauregard

Division de la reprographie
de l'Assemblée nationale du Québec
Février 2013





Place aux citoyens

Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

assnat.qc.ca
accueil@assnat.qc.ca
1 866 DÉPUTÉS



